

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE  
PARIS

(11) N° de publication :  
(à n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction)

2 682 580

(21) N° d'enregistrement national :

91 13286

(51) Int Cl<sup>5</sup> : A 47 G 23/06, B 65 D 1/36, 1/12

(12)

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 21.10.91.

(30) Priorité :

(71) Demandeur(s) : MATHIEU Christian — FR.

(43) Date de la mise à disposition du public de la  
demande : 23.04.93 Bulletin 93/16.

(56) Liste des documents cités dans le rapport de  
recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(60) Références à d'autres documents nationaux  
apparentés :

(72) Inventeur(s) : MATHIEU Christian.

(73) Titulaire(s) :

(74) Mandataire :

### 54 Plateau repas compact.

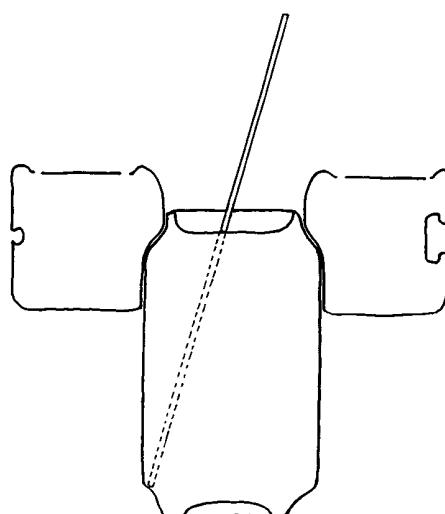
(57) L'invention a été conçue pour améliorer l'alimentation improvisée prise à l'extérieur du domicile. L'absorption d'un repas composé d'éléments séparés tels que sandwichs, pâtisseries, boissons, etc... n'est pas chose aisée en position debout, en marchand ou en voiture.

L'invention est caractérisée par un plateau-repas permettant de rassembler en un seul élément compact, préhensible d'une seule main, tous les composants solides et liquides du repas considéré, sans risque d'en renverser les ingrédients ou de tâcher ses vêtements, et ceci, avec un maximum d'hygiène, même dans la promiscuité d'une foule ou dans certaines situations inconfortables de la vie moderne trépidante.

Le contenant unique du repas, en plastique moulé est composé d'un, deux ou trois compartiments et comporte en son centre un orifice prévu pour recevoir une boîte métallique de 33 cl contenant une boisson alimentaire.

Le contenant comporte en outre dans ses parois des alvéoles où viennent se loger les ustensiles du repas: couverts, chalumeau, serviette.

La boîte métallique sert de prise manuelle du plateau-repas.



FR 2 682 580 - A1



La présente invention se rapporte au domaine des industries alimentaires et du conditionnement. Elle a été conçue dans le but d'améliorer sur le plan pratique, hygiénique et diététique l'alimentation improvisée prise hors domicile.

5 Les repas "pris sur le pouce" se composent presque toujours d'un ou plusieurs sandwichs et d'une boisson présentée en bouteille verre ou plastique, ou en boîte métallique. Les commerçants spécialisés proposant des "paniers-repas" ou des "plateaux-repas" ajoutent fruits, conserves, biscuits, etc...

10 mais le repas est toujours constitué d'éléments séparés.

Même la récente mode, venue d'Amérique, de la nourriture "fast food" ne déroge pas à cette règle. Le repas à emporter rassemble dans un carton ou dans un sac des éléments séparés tels que : sandwich, cornet de frites, boisson en gobelet, etc...

15 De cette présentation en éléments séparés, il résulte une incommodité évidente et un certain manque d'hygiène, pour l'absorption du repas en position debout, en marchant, en voiture, etc... (habitudes souvent imposées par la vie moderne).

20 L'invention est caractérisée par un conditionnement permettant de rassembler en un seul élément compact pouvant être tenu d'une seule main tous les composants solides et liquides d'un repas type, sans risquer d'en renverser les ingrédients ou de se salir les vêtements, ceci, avec un

25 maximum d'hygiène, y compris dans la promiscuité d'une foule ou dans certaines attitudes inconfortables de la vie trépidante d'aujourd'hui.

Le contenant unique du repas, en plastique moulé de forme compacte, est composé d'un, deux ou trois compartiments

30 distincts mais cependant solidaire et comporte en son centre un orifice destiné à recevoir le récipient contenant la boisson.

Cet orifice (1), d'un diamètre de 60 mm dans sa partie haute et de 70 mm dans sa partie basse comporte une échancrure (2) dont la forme et les dimensions s'adaptent exactement à celles

35 des boîtes métalliques (3) contenant la plupart des boissons alimentaires courantes.

C'est cette boîte métallique qui sert de prise manuelle du plateau-repas.

En effet, aussi bien les bières que les différents sodas ou eaux minérales naturelles ou aromatisées sont actuellement

5 conditionnées, en plus des bouteilles, en boîtes métalliques de contenance 33 cl, forme et dimensions identiques.

Le modèle présenté ici ne compte qu'un seul compartiment (4) pour contenir la nourriture solide. Celle-ci, fabriquée en usine, est livrée dans ce conditionnement maintenu fermé

10 jusqu'au consommateur.

Le couvercle (5) s'enlève après avoir retiré deux languettes détachables (6) et (7).

Les bords supérieurs du contenant ont une forme enveloppante afin d'éviter que les aliments ne débordent du plateau-repas si 15 celui-ci vient à pencher.

Le contenant comporte en outre trois alvéoles dans lesquelles sont incorporés les accessoires du repas, le "couvert".

L'alvéole (8) contient une "fourchette-cuillère" constituée d'un seul élément en matière plastique.

20 L'alvéole (9) contient un chalumeau (10).

L'alvéole (11) contient une mini serviette en papier.

On connaît déjà un conditionnement similaire offrant les mêmes avantages, mais son usage est plus restreint car il incorpore d'office une boisson déterminée avec le

25 repas-consideré sans que le consommateur puisse être maître de son choix.

Le présent conditionnement, au contraire, offre à chaque consommateur la possibilité d'accompagner de sa boisson préférée le repas choisi.

30 Le plateau-repas, ainsi conditionné, est intégralement fabriqué en usine, contenant et contenu, et livré parfaitement étanche sur le circuit commercial.

La nourriture n'entre donc plus en contact avec les mains, parfois douteuses, du vendeur ou du consommateur.

35 Le fait de rassembler en un seul élément compact, préhensible d'une seule main, tous les composants et ustensiles de ce type de repas improvisé, et de néanmoins permettre de poursuivre

une activité tout en s'alimentant, ne constitue pas le seul avantage de ce plateau-repas amélioré. Il faut y ajouter le facteur hygiène ainsi que la possibilité d'une nourriture équilibrée et surtout beaucoup plus variée.

- 5 L'invention est susceptible d'intéresser les industries alimentaires, celles du conditionnement et de la grande et petite distribution.

## REVENDICATIONS

- 1) Plateau-repas caractérisé par un conditionnement en matière plastique permettant de rassembler en un seul élément compact préhensible d'une seule main, l'ensemble des constituants du repas considéré : nourriture solide,
- 5      boisson, "couvert".
- 2) Plateau-repas selon la revendication 1, caractérisé par un orifice échancré prévue pour recevoir une boîte métallique de 33 cl contenant une boisson alimentaire courante, la boîte servant de prise manuelle du plateau-repas.
- 10 3) Plateau-repas selon la revendication 1, caractérisé par un moulage du compartiment à nourriture comprenant des bords supérieurs enveloppants afin d'éviter le débordement des aliments en cas d'inclinaison du plateau.
- 4) Plateau-repas selon la revendication 1, caractérisé par des
- 15 alvéoles moulées dans les parois et prévues pour recvoir les ustensiles du repas : fourchette-cuillère, chalumeau, serviette.

1/2

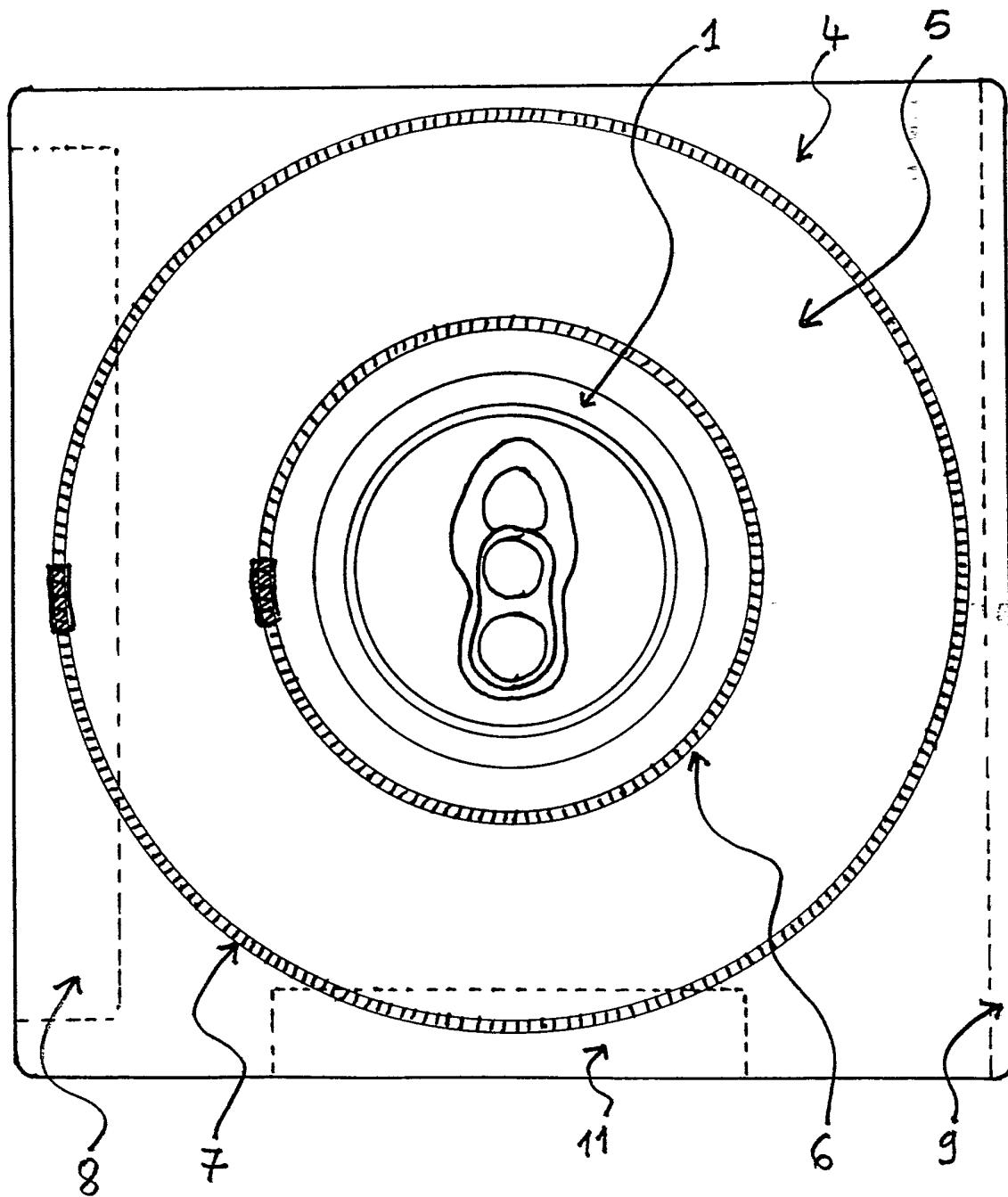


FIG. 1

2/2

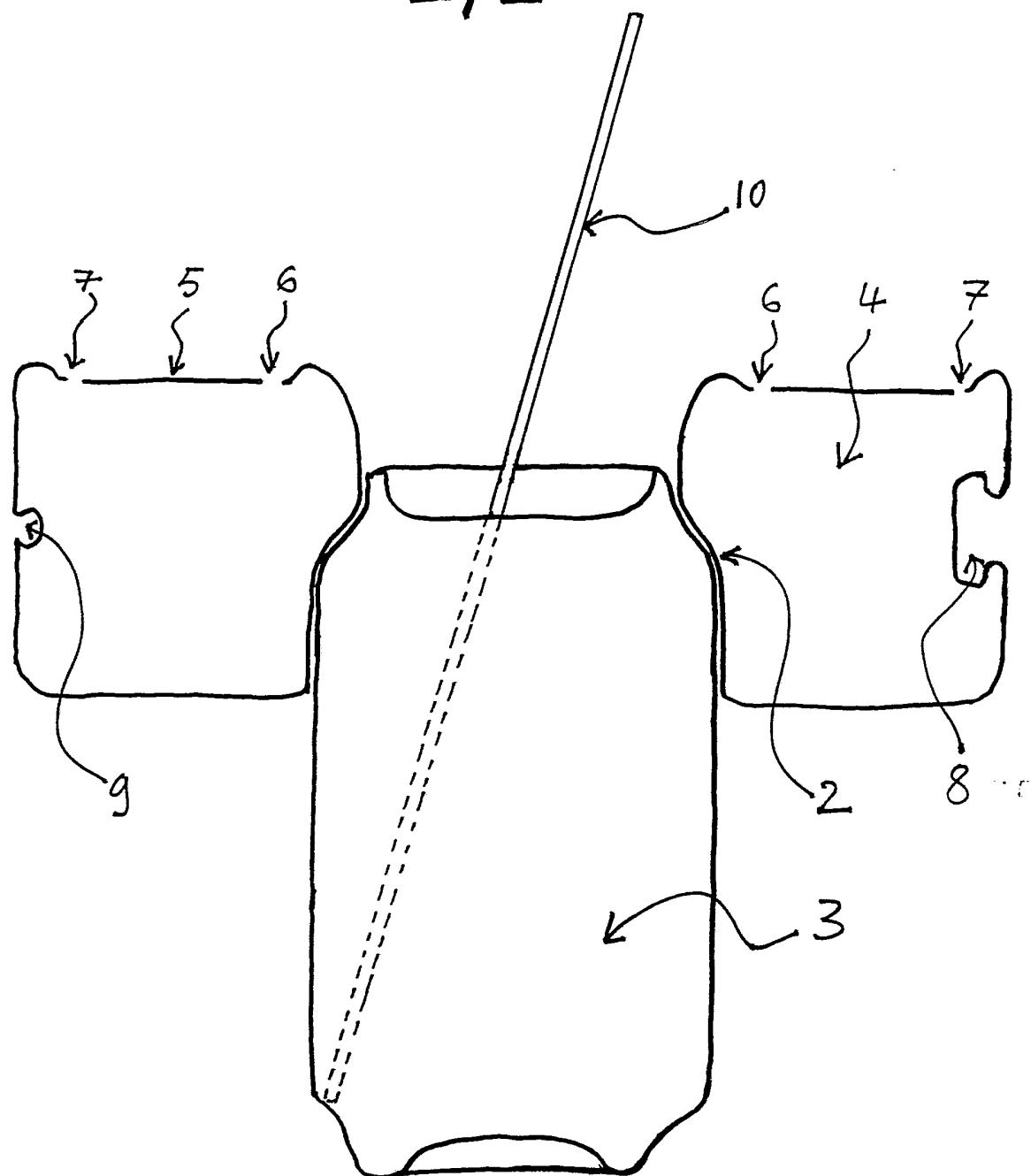


FIG. 2

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

## RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la rechercheFR 9113286  
FA 466373  
Page 1

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie		
X	FR-A-1 112 590 (HERZOG) * page 1, colonne 2, alinéa 3 - page 2, colonne 1, alinéa 3; figure *	1,2
X	US-A-4 938 373 (MCKEE) * colonne 2, ligne 53 - colonne 3, ligne 51; figures *	1,2
X	DE-U-8 629 874 (DIEFENBACH) * page 13, alinéa 4 - page 20, alinéa 4; figures 1-4,6 *	1,4
X	DE-U-7 201 526 (MUELLER) * le document en entier *	1,4
X	FR-A-2 592 571 (S.A.R.L. DESSIPLAST) * revendications; figures *	1
A	---	4
X	US-A-2 466 636 (BRUCKNER ET AL.) * le document en entier *	1
A	---	4
X	US-A-4 732 274 (BOUTON) * colonne 2, ligne 45 - colonne 3, ligne 53; figures 1-6 *	1
A	---	2,3
X	DE-U-7 218 831 (MUELLER) * abrégé; figure 1 *	1
A	DE-U-7 224 881 (MUELLER) * abrégé; figure 1 *	2
A	US-A-3 027 037 (BRONSON) * le document en entier *	2
A	CH-A-546 561 (MEIERHOFER) * le document en entier *	3
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A47G B65D
Date d'achèvement de la recherche		Examinateur
23 JUILLET 1992		VISTISEN L.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

## RAPPORT DE RECHERCHE

établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement  
national

FR 9113286

FA 466373

Page 2

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	DE-B-1 586 701 (HASSIA-VERPACKUNGSMASCHINEN GMBH ) -----	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. CLS )		
	Date d'achèvement de la recherche 23 JUILLET 1992	Examinateur VISTISEN L.
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>		